

L'inclusion financière des néo-alphabètes en Côte d'Ivoire : une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle

SEA Souhan Monhuet Yves^{[a],*}

^[a]Département des Sciences du langage, Institut de Linguistique Appliquée (ILA), Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan).

*Corresponding author.

Received 8 May 2021; accepted 11 June 2021

Published online 26 June 2021

Résumé

L'inclusion financière constitue un enjeu majeur du développement économique de la Côte d'Ivoire. Toutefois, le faible taux de bancarisation des individus âgés de 15 ans et plus, estimé à 19,7% en 2016, et le taux de pénétration de la microfinance qui est de l'ordre de 10% selon l'APIF-CI¹ (2019, p.10) demeurent des obstacles importants dans la réalisation de l'inclusion financière. C'est pourquoi, pour faciliter l'accès des usagers aux services financiers, des efforts sont déployés par l'Etat et ses partenaires en vue d'améliorer les offres et services financiers (notamment les paiements, transferts de fonds et épargnes). Dans un pays comme la Côte d'Ivoire où 56,1% des personnes âgées de 15 ans et plus sont analphabètes, l'inclusion financière devient nécessaire dans la conception et la gestion des projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle. L'inclusion financière constitue une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle dans la mesure où elle contribue à l'accélération des processus d'utilisation des services financiers et de la finance numérique. L'inclusion financière participe **à la lutte contre la pauvreté et au développement économique.**

Mots-clés : Alphabétisation ; bancarisation ; éducation financière ; inclusion financière ; outil numérique

¹ L'APIF-CI est l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière de Côte d'Ivoire. Créée en mai 2018, l'APIF-CI a pour rôle de promouvoir l'inclusion financière et d'améliorer l'accès aux services financiers ainsi leur efficacité.

SEA Souhan Monhuet Yves (2021). L'inclusion financière des néo-alphabètes en Côte d'Ivoire : une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle. *Canadian Social Science*, 17(3), 18-24. Available from: <http://www.cscanada.net/index.php/css/article/view/12135>

DOI: <http://dx.doi.org/10.3968/12135>

INTRODUCTION

La réduction de la pauvreté par l'accélération de la croissance économique et la stabilisation des investissements constitue à ce jour, l'un des principaux défis à relever en faveur du développement financier. En effet, basé sur la qualité et la compétitivité des banques et institutions de microfinance, le développement financier ouvre la voie d'accès à l'inclusion financière, et cela, à travers une utilisation intensive des services financiers disponibles (Guérineau et Jacolin, 2014, p.58). En effet, en Côte d'Ivoire, les réformes établies au profit des sociétés fiduciaires, et les récentes innovations orientées vers la libéralisation économique contribuent à l'approfondissement financier et à la relance de la finance locale (Haoudi et Rabhi, 2018, p.2). Toutefois, dans la réalité, le constat est tout autre. Les initiatives prises dans le sens de la lutte contre l'exclusion financière n'ont généré aucun résultat tangible. Face à cette situation, certains ivoiro-pessimistes admettent que, les décideurs auront beau établir des stratégies de promotion de l'inclusion financière, les taux de bancarisation et de pénétration de la microfinance demeureront très faibles. En effet, selon les données statistiques mentionnées dans la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF, 2019-2024), en 2016, près de 19,7% d'individus âgés de plus de 15 ans ne possédaient aucun compte bancaire. A la même période, le taux de pénétration de la microfinance était estimé à 10% (APIF-CI², 2019, p.10). Au regard

² L'APIF-CI est l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière de Côte d'Ivoire. Créée en mai 2018, l'APIF-CI a pour rôle de promouvoir l'inclusion financière et d'améliorer l'accès aux services financiers ainsi leur efficacité.

des principes de base qui fondent l'inclusion financière, il serait impossible de réaliser le développement financier au profit des personnes qui ne savent ni lire ni écrire, autrement dit, des personnes analphabètes. C'est pourquoi, pour promouvoir l'inclusion financière dans ce pays (la Côte d'Ivoire) où le taux d'analphabétisme des personnes âgées de plus de 15 ans est de l'ordre de 56,1% (selon le RGPH³ de 2014), l'éducation financière par l'alphabétisation fonctionnelle s'avère nécessaire et tient sa place. L'alphabétisation fonctionnelle contribue à la formation des néo-analphabètes compétents et compétitifs. Les acquis en lecture-écriture et en numératie sont réinvestis dans la vie quotidienne et professionnelle des néo-analphabètes afin d'atteindre le stade de l'alphabétisme à travers la production de fiches et de documents techniques, le développement d'un environnement écrit, etc. Il ressort de l'analyse du système financier national que l'alphabétisation fonctionnelle telle que pratiquée dans les centres qui ont une bonne renommée constitue un puissant moyen d'inclusion financière pour les analphabètes à faible revenu. Toutefois, pour mener à bien la présente recherche, il convient de répondre aux questions suivantes : l'éducation financière peut-elle doter les analphabètes et néo-analphabètes de connaissances suffisantes afin de mieux comprendre et utiliser les services financiers ? Comment l'alphabétisation fonctionnelle permet-elle aux néo-analphabètes d'accéder à l'inclusion financière ? Pourquoi l'inclusion financière des néo-analphabètes est-elle une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle ? Le numérique constitue-t-il un outil indispensable d'accès à l'inclusion financière ? Quelles sont les actions à mener dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle en vue de renforcer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, notamment chez les producteurs ruraux et les femmes ?

Cette étude est essentiellement basée sur trois hypothèses. La première est que l'alphabétisation fonctionnelle rend possible l'accès à l'inclusion financière. La seconde hypothèse est que l'inclusion financière des néo-analphabètes est une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle. Enfin, la troisième et dernière hypothèse est que le numérique constitue un outil incontournable d'accès à l'inclusion financière. S'agissant des objectifs de l'étude, ils visent à :

- exposer le lien entre l'alphabétisation fonctionnelle et l'inclusion financière ;
- mettre en relief le fait que l'inclusion financière des néo-analphabètes constitue une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle ;
- montrer que le numérique demeure un outil nécessaire d'accès à l'inclusion financière.

La présente étude est fondée sur une approche analytique qui consiste à répondre à la problématique

centrale afin de permettre aux décideurs «de faire des choix éclairés et de prendre des décisions averties, en toute connaissance de cause» (BCEAO, 2020, p.2). Notre travail de recherche s'étend sur trois parties. La première porte sur le cadre conceptuel. La deuxième partie s'articule autour de la situation d'accès aux services financiers formels. Quant à la troisième partie, elle consiste à justifier que l'inclusion financière est une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle.

1. CADRE CONCEPTUEL

Il est bon dans cette étude d'apporter des éclairages conceptuels aux termes ci-dessous pour qu'on puisse capter voire percevoir au mieux leurs sens. Ces termes sont : l'inclusion financière, l'alphabétisation, l'alphabétisation fonctionnelle et le néo-analphabète.

1.1 Inclusion financière

Les récentes investigations dans la sphère financière nationale, nous a permis d'appréhender plusieurs définitions de l'inclusion financière. En effet, le présent cadre conceptuel se focalisera principalement sur trois définitions. Ainsi, dans leurs travaux dans le domaine de l'économie et des finances, Haoudi et Rabhi (2020) définissent l'inclusion financière comme «l'accès et l'utilisation des services bancaires (compte courant, épargne, assurance, crédit, paiements, etc.) à un faible coût pour la population défavorisée et à faible revenu dans un pays.». Au niveau de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), l'inclusion financière se définit comme l'ensemble des initiatives visant l'accès (permanent et à moindre coût) des habitants de l'espace UEMOA⁴ à un éventail de produits et services financiers adaptés à leurs besoins. Enfin, à la page 8 de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (2019), la définition retenue par l'État de Côte d'Ivoire est que, dans l'établissement du cadre légal du système financier, l'inclusion financière consiste à favoriser l'accès des populations à faible revenu aux offres des services financiers proposés par des prestataires fiables. Notons par ailleurs que les déterminants de l'inclusion financière pris en compte dans le passage en revue des acceptions de ce concept-clé demeurent non négligeables en termes de développement financier. Nous pouvons citer parmi ces déterminants : la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation équitable des services financiers.

1.2 Alphabétisation

Dès sa création en 1945, l'UNESCO a fait de l'alphabétisation l'une de ses priorités. En effet, portée sur les fonts baptismaux pour contrer l'analphabétisme,

³ Le Sigle RGPH signifie Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

⁴ Le sigle UEMOA signifie Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.

l'alphabétisation devrait contribuer à réduire significativement les inégalités économiques et en matière d'éducation entre les peuples (Guillemette, 2007, p.10). Ce concept complexe, qui évolue dans le temps, et en fonction des contextes constitue un enjeu majeur dans le développement des systèmes éducatifs. La définition de l'alphabétisation au sens strict du terme renvoie aux capacités d'une personne à lire et écrire un texte. Selon Malone et Arno, cités par Guillemette (2007), cette notion fait aussi référence à «une compétence technique [qui permet] le décodage et l'encodage de symboles écrits, c'est-à-dire associer des signes à des sons afin d'en comprendre le sens». En outre, l'alphabétisation d'une personne contribue à l'utilisation efficace de la lecture-écriture et de l'arithmétique pour son développement ainsi que celui de sa communauté (Infante, 1999, p.66). Quant au Ministère burkinabé de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA, 2012), il définit l'alphabétisation comme « l'ensemble des activités éducatives et de formation, destinées à des jeunes et à des adultes en vue d'assurer l'acquisition de compétences de base dans une langue donnée et qui vise l'autonomie de l'apprenant». La dimension fonctionnelle de l'alphabétisation réside essentiellement dans l'établissement du lien entre l'apprentissage de la lecture-écriture et la transformation sociale générée par les acquis des bénéficiaires.

1.3 Alphabétisation fonctionnelle

En 1965, lors du Congrès des Ministres de l'Education tenu à Téhéran, une nouvelle approche d'alphabétisation fut développée. Il s'agit de l'alphabétisation fonctionnelle dont la fonctionnalité repose sur les domaines de la vie économique et sociale (Bernard, 1997, p.7). Cette nouvelle approche qui diffère des considérations classiques ou traditionnelles de l'alphabétisation a pour objectif de faire acquérir des compétences nécessaires pour la résolution des difficultés socio-économiques et professionnelles. Pour l'UNESCO (2018), l'alphabétisation fonctionnelle constitue comme un ensemble de compétences qui permettent à une personne d'exercer des activités pour le bon fonctionnement de la communauté à laquelle elle appartient. Cette alphabétisation se fonde sur l'acquisition de compétences utiles pour l'insertion socioprofessionnelle du néo-alphabète en vue de sa participation au développement local. Outre le maintien et de la consolidation des compétences en lecture-écriture et en numératie, l'alphabétisation fonctionnelle ouvre l'accès des bénéficiaires aux connaissances scientifiques et techniques. Elle leur permet aussi d'accéder à l'information et de développer de nouvelles aptitudes basées sur la culture de l'écrit et l'autonomisation personnelle des adultes (UNESCO, 2006, p.22).

1.4 Néo-alphabète

Le terme néo-alphabète désigne succinctement un

bénéficiaire sortant d'un programme d'alphabétisation. Cet adulte est généralement doté de compétences en lecture-écriture et en calcul écrit dans le but de s'exprimer, mener une réflexion critique et de s'autonomiser durablement. Les cycles de formation suivis par le néo-alphabète se situent à trois niveaux : initial, intermédiaire et final (Bolly et Megherbi, 2020, p.12). Les contenus dispensés permettent au néo-alphabète de s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis des lettrés, et pour constituer un potentiel humain de production (Séa, 2013, p.124). Pour s'intégrer dans ce monde en perpétuelle mutation structurelle, le néo-alphabète fait appel aux compétences instrumentales (lecture-écriture et numératie) et polyvalentes (santé, environnement, civisme et citoyenneté) acquises lors des sessions de formation. L'ensemble de ces compétences et connaissances acquises par le néo-alphabète en contexte endogène lui permettent d'accéder au stade de l'alphabétisme.

2. SITUATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS FORMELS

L'accès aux services financiers détermine le niveau de développement économique d'une nation. A ce jour, de larges pans de populations restent en marge des offres financières et des plateformes de paiement électronique (Villepelet, 2019, p.1). En dépit des efforts faits par les décideurs afin d'assurer la qualité des infrastructures financières et bancaires pour réduire les coûts de transaction et stimuler l'épargne, la bancarisation des populations demeure très faible. En Côte d'Ivoire comme dans certains pays en développement, le taux de bancarisation varie de 10 % à 20 %, et l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au crédit est insuffisant pour assurer le financement de leur croissance (Guérineau et Jacolin, 2014, p.58). De surcroît, lorsque l'économiste Demirgüç-Kunt et al, citée par APIF-CI (2019, p.23) se réfère aux chiffres de la base de données Global Findex, elle admet qu'en 2017, près de 8 millions d'adultes en Côte d'Ivoire ne disposaient pas de compte dans une institution financière. Le manque de fiabilité et de performance du système financier national est souvent à la base du faible accès des populations aux services financiers formels. Cet état de fait entraîne généralement leur exclusion financière. A l'heure actuelle, de nombreuses initiatives et stratégies sont implémentées afin de lutter contre le phénomène de l'exclusion financière. Leurs objectifs visent à promouvoir l'inclusion financière et à pallier la faible culture financière des populations. La réalisation de ces objectifs interdépendants passe inéluctablement par la compréhension, par les usagers des offres financières et la protection contre les risques liés à l'utilisation des services financiers (BCEAO, 2020, p.2). Concrètement, en tant qu'une des dimensions importantes de l'approfondissement financier, l'inclusion financière

favorise un meilleur accès aux offres et services financiers. Les produits et services financiers répondent généralement aux besoins exprimés par les bénéficiaires. Pour éviter l'exclusion ou l'auto-exclusion financière engendrée par le «manque de confiance dans le système bancaire, parfois émuée par des épisodes répétés de faillites bancaires⁵», la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et efficace s'avère totalement nécessaire.

2.1 Regard sur le cadre institutionnel dédié à l'inclusion financière

Dans le cadre de la vulgarisation de l'inclusion financière, l'efficacité des réformes initiées au niveau des services financiers formels se fonde sur un cadre institutionnel structurant. C'est pourquoi, l'intégration de ces réformes au contexte institutionnel actuel contribue au développement des systèmes financiers et au renforcement de la confiance entre les services financiers et les usagers. A ce jour, le cadre institutionnel et réglementaire dédié à l'inclusion financière est axé sur certains textes communautaires de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) élaborés par la BCEAO (APIF-CI, 2019, p.18). Ces textes consistent à : (i) consolider les règles de supervision des dispositifs prudentiels des établissements financiers ; (ii) assurer la supervision macro-prudentielle des systèmes bancaires et financiers afin de les rendre efficaces et fiables ; (iii) réviser des lois bancaires et de microfinances existantes ; (iv) apporter des réponses aux difficultés des PME encore vulnérables dans l'accès aux financements ; (v) renforcer la transparence et la sécurité dans les transactions financières, etc. Les textes communautaires participent effectivement : à l'adaptation du système financier national aux standards internationaux, à l'appréhension des risques et à l'amélioration de l'inclusion financière. Dans la foulée, des actions sont menées par l'afin de mettre en place un écosystème financier performant et inclusif. Ces actions s'observent à travers la création de structures de régulation : des offres financières, des transferts de fonds et des activités des services financiers numériques. Il s'agit notamment de l'ARTCI⁶, la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF), etc. La mise en place des structures susmentionnées vise aussi à corriger certaines insuffisances institutionnelles et venir à bout du faible niveau de bancarisation des populations, surtout dans les milieux ruraux. L'opérationnalité et la fiabilité du cadre institutionnel est tributaire de la stabilité économique, politique ainsi que de la bonne gouvernance.

⁵ Samuel Guérineau et Luc Jacolin, «L'inclusion financière en Afrique Subsaharienne : faits stylisés et déterminants in *Revue d'économie financière*, 2014.

⁶ L'ARTCI est l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire. Elle est chargée du contrôle, la régulation et la surveillance des marchés des télécoms.

2.2 Défis à relever pour une meilleure inclusion financière

L'inclusion financière apparaît dans les économies les plus dynamiques au monde comme un accélérateur de croissance et de progrès partagés. C'est le cas de la Côte d'Ivoire où des efforts sont faits pour permettre aux populations défavorisées d'accéder aux services financiers inclusifs et de bénéficier des avantages générés par les transactions financières. En dépit des réformes et innovations réalisées en matière d'inclusion financière, la situation à l'échelle nationale reste peu reluisante, d'autant que la bancarisation des entreprises vulnérables demeure faible, et qu'une proportion importante de la population reste encore exclue des systèmes financiers (APIF-CI, 2019, p.10). La professionnalisation du système financier ivoirien en vue de réaliser une meilleure inclusion financière fait appel à de nombreux défis. Il s'agit pour ce qui concerne ces défis de : (i) renforcer les connaissances des potentiels bénéficiaires afin qu'ils puissent comprendre les offres financières et développer un environnement qui facilite l'accès au crédit ; (ii) établir un cadre de protection des usagers contre les risques induits par l'utilisation des services financiers ; (iii) renforcer les connaissances en matière d'inclusion financière des personnes analphabètes, des déscolarisées, des femmes et les personnes vivant avec un handicap (malvoyants et malentendants) ; (iv) renforcer les capacités des entreprises encore vulnérables en éducation financière ; (v) promouvoir la microfinance nationale comme un outil d'innovation et d'émancipation **économique** pour les populations à faible revenu. Face à cet état de fait, des programmes d'éducation/formation et de renforcement des infrastructures financières devraient contribuer à augmenter le nombre des potentiels utilisateurs des produits et services financiers. En outre, mettre en place des stratégies, méthodes et contenus formatifs pour venir à bout du faible niveau d'alphabétisation, notamment chez les femmes et les producteurs ruraux. Cela favoriserait l'inclusion financière et la croissance économique profitable à toutes les couches de la population nationale.

3. L'INCLUSION FINANCIÈRE, UNE PLUS-VALUE DE L'ALPHABÉTISATION FONCTIONNELLE

L'affranchissement financier fondé sur la vulgarisation des outils et services financiers inclusifs constitue une thérapie contre le sous-développement économique (Kabikissa, 2020, p.16). En Côte d'Ivoire comme ailleurs dans le monde, le développement financier lié à la diversification des offres financières génère des retombées importantes en contexte d'inclusion financière. Malheureusement, dans la réalité, la situation

n'est pas aussi reluisante qu'on le souhaite. En effet, comparativement à une population âgée de plus de 15 ans dont le taux d'analphabétisme estimé à 56,1%⁷ constitue un réel obstacle dans l'accès aux services financiers formels, seulement 19,7% de la population de plus de 15 ans possède un compte bancaire. Dans le but de vulgariser l'inclusion financière, d'importantes activités d'éducation financière sont mises en œuvre au fil des ans. Ces actions d'éducation financière des bénéficiaires sont exécutées dans certains projets et programmes d'alphabétisation fonctionnelle. Par exemple, dans les Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), des sessions d'éducation financière sont organisées à l'effet de doter les apprenantes de compétences leur permettant une utilisation efficace des services financiers (prêts, épargnes, paiements et transactions à moindre coût). Dans la mise en œuvre du Projet d'alphabétisation de capacitation à la Coopérative des Producteurs de Yakassé Attobro (COOPROYA), le module dédié à l'éducation financière est dispensé pour permettre aux producteurs alphabétisés de se familiariser avec les outils et services financiers dont l'utilisation demeure généralement très faible. Une analyse rapide des activités d'éducation financière pratiquées aussi bien dans les IFEFF, à la COOPROYA que dans d'autres projets et programmes d'alphabétisation similaires révèle que l'acquisition des compétences financières des bénéficiaires, à partir de la dispense du module d'éducation financière contribue au renforcement de l'inclusion financière. Ainsi, en tant que priorité nationale, l'alphabétisation fonctionnelle développe les capacités financières des bénéficiaires à faible revenu. Elle est donc porteuse d'une plus-value qui n'est autre que l'inclusion financière. L'inclusion financière, cette plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle se fonde sur des connaissances acquises en matière financière et débouche sur de meilleures performances en termes d'accroissement des richesses, de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté. Grâce à l'alphabétisation fonctionnelle, les bénéficiaires néo-alphabètes parviennent à tenir leurs cahiers de gestion de leurs petits commerces et à faire eux-mêmes leurs propres comptes (Sawadogo et Ouédraogo, 2020, p.194). En tant que plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle, l'inclusion financière des bénéficiaires leur permet de planifier et de gérer efficacement leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR). En plus, les bénéficiaires néo-alphabètes contribuent à mieux supporter les charges familiales, à savoir : la nourriture, la scolarisation des enfants, leur prise en charge sanitaire, etc. Dans un tel contexte, l'inclusion financière engage les bénéficiaires alphabétisés dans un processus de consolidation continu des capacités de production et des attitudes citoyennes (MENET, 2013, p.8). Contribuant significativement à l'amélioration de la profondeur

financière, l'inclusion financière est facteur d'intégration économique et développe de nouvelles aptitudes dans le sens de l'épanouissement économique.

3.1 Le numérique, un outil d'inclusion financière indispensable

L'inclusion financière bénéficie à ce jour de la technologie numérique. Ainsi, les terminaux numériques à savoir : le téléphone fixe, le téléphone mobile, le smartphone, etc., participent à l'amélioration des offres financières. D'une manière générale, les outils numériques susmentionnés facilitent l'utilisation des services financiers et permettent d'accroître exponentiellement le nombre d'utilisateurs protégés. En 2017, lors de l'édition de la base de données Global Findex, des informations relatives aux moyens de développer l'inclusion financière avaient pour la première fois laissé apparaître les opportunités offertes par le téléphone mobile, le smartphone et l'Internet. Il s'agissait pour ces terminaux numériques de permettre aux personnes non titulaires de comptes d'ouvrir des comptes numériques. De nos jours, l'usage de la technologie numérique augmente très vite en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 2019, le parc d'abonnés à la téléphonie mobile était estimé à 37.376.603 contre 33.807.850 abonnés en 2018, soit une augmentation de 3.568.753 abonnés en une année (ARTCI, 2020, p.83). Les services financiers basés sur le numérique s'adaptent aux besoins des usagers à faible revenu ou «qui peuvent avoir de faibles compétences en lecture et en calcul.» (Demirgüç-Kunt, 2017, p.12). Le téléphone mobile et l'Internet sont de puissants moyens d'inclusion financière dans la mesure où ils modifient visiblement l'accès des bénéficiaires aux produits financiers et dématérialise généralement les processus d'ouverture et de tenue des comptes bancaires. L'intégration du numérique dans l'écosystème financier vise à aider les bénéficiaires bancarisés ou non à se familiariser avec les services financiers inclusifs et sécurisés en vue de garantir durablement la mobilité et la commodité dans les transactions numériques.

3.2 Propositions pour une inclusion financière plus dynamique et pérenne

Afin de rendre dynamique voire développer et pérenniser l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, des propositions réalistes seront faites. Parmi ces propositions nous pouvons citer la mise en œuvre d'une stratégie de communication efficace en vue de promouvoir l'éducation financière des populations et de vulgariser la finance numérique pour faciliter l'accès des usagers aux services financiers. Il est aussi bon que les institutions financières assurent la protection des utilisateurs des produits et services financiers à travers une réglementation adaptée et une supervision micro-prudentielle plus accrue.

L'inclusion financière en tant que facteur incontournable d'approfondissement financier génère de nombreux avantages au niveau socioéconomique.

⁷ Ce chiffre est provient du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014.

Son intégration dans les milieux ruraux et urbains au profit des bénéficiaires alphabétisés ou à faible niveau d'instruction passe par la mise en œuvre d'importants programmes d'éducation financière. L'instauration d'une politique infrastructurelles efficace et cohérente contribuerait également à rapprocher les services financiers des populations ; ce qui permettrait d'accroître significativement le nombre d'utilisateurs de ces services. En outre, il importe de venir à bout des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, et entre les pauvres et les riches dans l'accès aux comptes. Cela serait possible en utilisant les identifiants numériques et/ou les cartes d'identité biométriques des bénéficiaires. Enfin, indépendamment de la bancarisation, la qualité des offres et de l'accès aux services financiers peut aussi être à la base de l'ouverture massive de comptes.

CONCLUSION

Diverses initiatives sont prises dans le but de développer l'inclusion financière. Aujourd'hui, la situation de l'accès aux services financiers en Côte d'Ivoire révèle qu'une forte population analphabète âgée de plus de 15 ans demeure en marge des structures et opérations financières. Le manque de fiabilité du système financier peut aussi être à la base du faible accès des bénéficiaires aux services financiers. L'inclusion financière constitue à ce jour, une plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle. Cela est dû au fait que l'inclusion financière participe au développement des capacités financières des bénéficiaires. En tant que plus-value de l'alphabétisation fonctionnelle, l'inclusion financière génère de meilleures performances en termes d'accroissement des richesses et de réduction de la pauvreté chez les bénéficiaires néo-alphabètes. Quant au numérique, il demeure un outil d'inclusion financière incontournable car, il facilite l'utilisation des services financiers et augmente considérablement le nombre d'utilisateurs. L'intégration du numérique dans l'écosystème financier ivoirien vise à aider les bénéficiaires à se familiariser avec les produits et services financiers inclusifs.

BIBLIOGRAPHIE

- APIF-CI. (2019). *Stratégie Nationale d'Inclusion Financière 2019-2024*. Abidjan : Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire.
- Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI). (2020). *Rapport annuel d'activités 2019*. Abidjan : ARTCI.
- Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI). (2019). *Rapport annuel d'activités 2018*. Abidjan : ARTCI.
- BCEAO. (2020). *Termes De Référence pour le recrutement d'un cabinet chargé de la définition et de la mise en œuvre d'une Stratégie de communication pour l'éducation financière des populations dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*. Dakar : Direction de l'Inclusion Financière (DIF).
- BCEAO. (2017). Note d'information. Repéré à <https://www.bceaNote%20d%27information%20trimestre%202017.pdf>.
- Bernard, M.-A. (1997). L'alphabétisation ou l'intégration dans le monde de l'écrit : discours, enjeux, problématiques. Repéré à <https://www.enssib.fr/bibliothèque-numérique/notices>.
- Bolly, M., & Megherbi H. (2020). *Deuxième phase de la recherche-action sur la mesure des apprentissages des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation, Référentiel de compétences harmonisé*, Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL).
- Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., Ansar S. , & Hess, J. (2018). Base de données Global Findex 2017 : Mesurer l'inclusion financière et la révolution technico-financière. Repéré à <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29510?locale-attribute=fr>
- Guérineau, S., & Jacolin, L. (2014). L'inclusion financière en Afrique Subsaharienne : faits stylisés et déterminants. *Revue d'économie financière*, 116, 57-80.
- Guillemette, C. K. (2007). *Les stratégies d'enseignement pour l'alphabétisation en français langue seconde des immigrants allophones adultes* (Mémoire de maîtrise en linguistique). Université du Québec.
- Haoudi, A. et Rabhi, A. (2020). Les déterminants de de l'inclusion financière en Afrique : Evidence sur la détention d'un compte courant, Finance, inclusion et durabilité en Afrique. Communication présentée au colloque international de l'ENCG, Fès.
- Infante, I. (1999). La maîtrise du code écrit ou les niveaux de l'analphabétisme : quelques résultats d'une étude dans sept pays d'Amérique Latine. *Education des adultes et développement*, 53, 59-111.
- Kabikissa, J. D. F. (2020). L'incidence de l'inclusion financière sur la croissance économique au Congo. *Revue Congolaise de Gestion*, 29, 14-60. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2020-1-page-14.htm>
- Malone, S. E., & Arnove, R. F. (1998). *La planification des programmes d'alphabétisation des adultes centrés sur les élèves*, 58. Paris : UNESCO.
- MEBA. (2012). *Plan d'action triennal d'alphabétisation du Burkina Faso*. Ouagadougou : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation.
- MENET. (2013). *Document de Stratégie de l'Alphabétisation en Côte d'Ivoire (DSACI)*. Abidjan : MENET/SAANF.
- N'Guessan, J. (2020). *Alphabétisation de capacitation à la COOPROYA : Impact espéré et indice dans le projet en phase intermédiaire* (Mémoire de Master en Alphabétisation). Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.
- Sawadogo, A., 2ème J. A., & Ouédraogo, S. Marie. (2020). Bilan de la stratégie du faire-faire dans la province de l'Oubritenga au Burkina Faso, *Akofena*, 1(2), 185-198.
- Séa, S. M. Y. (2013). *La post-alphabétisation : Étude de cas, proposition de modèle structuré et efficace, Une nouvelle*

- approche d'intégration socioéconomique des néo-alphabètes* (Thèse en Alphabétisation). Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan.
- UNESCO. (2006). *Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous. Éducation pour tous. L'alphabétisation, un enjeu vital*. Paris : UNESCO.
- UNESCO. (2018a). *Designing inclusive digital solutions and developing digital skills*, Paris : UNESCO.
- UNESCO. (2018b), L'alphabétisation et le développement des compétences. Note conceptuelle. Repéré à <https://fr.unesco.org/sites/default/files/ild2018-concept-note-fr.pdf>
- Villepelet, A. (2019), L'inclusion financière à l'ère digitale : un défi à relever. Repéré à <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/l-inclusion-financie-re-a-l-e-re-digitale-un-de-fi-a-relever-835026.html>